



F R A N C E
G A L O P

DÉCISIONS
DES INSTANCES JURIDICTIONNELLES

Les décisions publiées au présent Bulletin sont susceptibles de recours
en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions des articles 213 et 215 du Code des Courses au Galop, ont été saisis par la Direction Commerciale & Marketing de France Galop afin d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, une course à vocation événementielle permettant de faire monter en course des personnes titulaires d'une autorisation de monter délivrée par LeTROT dans une course de galop intitulée « DÉFI DES JOCKEYS » sur l'hippodrome de DEAUVILLE le mardi 24 août 2021 ;

Les Commissaires de France Galop ont décidé d'autoriser, sous forme de dérogation exceptionnelle en application notamment des dispositions du § II. a de l'article 63 du Code des Courses au Galop :

- l'organisation de la course « DÉFI DES JOCKEYS » dont le programme détaillé comportant les noms des personnes autorisées à monter et des chevaux autorisés à courir est annexé à la présente décision, étant observé qu'elle se tiendra dans le cadre d'une réunion de courses sur l'hippodrome de DEAUVILLE, le mardi 24 août 2021 ;

Le programme susvisé comporte la liste des chevaux autorisés à participer à cet événement telle que validée par les services de France Galop ainsi que la liste des personnes autorisées à monter ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- d'autoriser l'organisation, à titre exceptionnel, de la course « DÉFI DES JOCKEYS » sur le site de l'hippodrome de DEAUVILLE le mardi 24 août 2021, étant observé que cette course a une vocation événementielle.

En attache de la présente décision, programme détaillé de la course organisée sous le régime juridique de la présente décision.

Boulogne, le 21 août 2021

Koen HUYBERS

Christine du BREIL

Dominique LE BARON DUTACQ

Mardi 24 août 2021 – PSF – 1 500 m – Départ en stalles

DEFI DES JOCKEYS à DEAUVILLE le Mardi 24 AOUT

N° dans les boîtes	Entraîneur	Cheval	Jockey
5	D- P PROD'HOMME	FERNOBOY	Mathieu MOTTIER
3	F. VERMEULEN	HOOTTON	Alexandre ABRIVARD
7	C-Y LERNER	MONSTERSTACK	Antoine LHERETE
4	Y.BARBEROT	DAMNED	Mathilde COLLET
1	F. VERMEULEN	ART PREMIER	François LAGADEUC
2	M.BOUTIN	IT'S ON US	Adrien LAMY
6	D.COTTIN	UNDERSTATED	Alexis GRIMAULT

Réserviste Jockey : Paul PLOQUIN et Guillaume LENAIN